

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** ALLIÉ® EXPRESS®

#### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 50000049

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** Herbicide

**Restrictions d'emploi recommandées** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fournisseur

FMC France  
11 bis Quai Perrache  
69002 LYON  
France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Téléfax: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:  
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24) :  
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France:

Paris: 01.40.05.48.48

Lyon: 04.72.11.69.11

Marseille: 04.91.75.25.25

Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version 1.1	Date de révision: 06.08.2022	Numéro de la FDS: 50000049	Date de dernière parution: 16.06.2022 Date de la première version publiée: 16.06.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

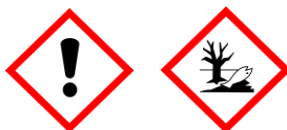
##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P391 Recueillir le produit répandu.

**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu /récipient conformément aux réglementations locales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol

### Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
carfentrazone-éthyl (ISO)	128639-02-1 607-309-00-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 30 - <= 50
metsulfuron-methyl (ISO)	74223-64-6	Aquatic Acute 1; H400	>= 2,5 - <= 10

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version 1.1      Date de révision: 06.08.2022      Numéro de la FDS: 50000049      Date de dernière parution: 16.06.2022  
Date de la première version publiée: 16.06.2022

	613-139-00-2	Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	
acide éthylènediaminetétracétique	60-00-4 200-449-4 607-429-00-8	Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires)	>= 1 - <= 10
2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol	126-86-3 204-809-1	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - <= 2,5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
kaolin	1332-58-7 310-194-1		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
S'éloigner de la zone dangereuse.
- Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

En cas de contact avec les yeux : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Protéger l'oeil intact.  
Enlever les lentilles de contact.  
Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone  
Composés chlorés  
Composés de fluor  
Oxydes de soufre

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'ex- : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Extinction : sans risque.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter l'inhalation de la poussière.  
Éviter la formation de poussière.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.  
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Éviter que le produit arrive dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.  
Recueillir le maximum possible de déversement à l'aide d'un matériau absorbant approprié.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter la formation de particules respirables.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.  
  
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter la formation de poussière.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
  
Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler l'aérosol.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les caisses de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version 1.1 Date de révision: 06.08.2022 Numéro de la FDS: 50000049 Date de dernière parution: 16.06.2022  
Date de la première version publiée: 16.06.2022

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
Information supplémentaire	Agents cancérigènes ou mutagènes			

##### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
silica gel	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m <sup>3</sup>
acide edetique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,5 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,600 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1,2 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg p.c./jour
2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,76 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,43 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg

##### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide edetique	Eau douce	2,2 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,2 mg/l
	Eau de mer	0,220 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	43 mg/l
	Sol	0,720 mg/kg
2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-	Eau douce	0,04 mg/l



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version 1.1      Date de révision: 06.08.2022      Numéro de la FDS: 50000049      Date de dernière parution: 16.06.2022  
Date de la première version publiée: 16.06.2022

diol		
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,32 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,032 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,028 mg/kg poids sec (p.s.)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Protection des mains
- Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Matériel : Gants de protection
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Tenue de protection étanche à la poussière
- Protection respiratoire : En cas d'exposition à la poussière, porter une protection respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de protection.
- Mesures de protection : Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.  
Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : solide, granulés
- Couleur : havane
- Odeur : légère, aromatique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

---

Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	8,3 (20 °C) Dans une dispersion aqueuse à 1 %.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	dispersable
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	:	0,68 gcm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

---

### Caractéristiques de la particule

Taille des particules	:	non déterminé
Répartition de la taille des particules	:	Donnée non disponible
Forme	:	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Le produit n'est pas oxydant. Non comburant
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Non applicable

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	---	---

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures extrêmes Éviter la formation de poussière.
---------------------	---	--

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
-------------------	---	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,09 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'information : Données fournies par une source externe.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: FIFRA 81.01
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,09 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

##### **metsulfuron-méthyl (ISO):**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 870.1300  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2

### acide éthylènediaminetétracétique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4.500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : LOAEC (Rat): 0,03 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 412  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

### 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Symptômes: Irritation  
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : DL50: 5,07 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 436

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

DL50: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
BPL : oui  
Remarques : (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

Espèce : Lapin  
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **metsulfuron-methyl (ISO):**

Espèce : Lapin  
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **acide éthylènediaminetétracétique:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : irritation légère

##### **kaolin:**

Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour les yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation des yeux  
BPL : oui  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.  
(Information concernant le produit lui-même)

### Composants:

#### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

Espèce : Lapin  
Méthode : EPA OPP 81-4  
Résultat : irritation légère

#### **metsulfuron-méthyl (ISO):**

Espèce : Lapin  
Méthode : EPA OPP 81-4  
Résultat : irritation légère

#### **acide éthylènediaminetétracétique:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

#### **2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

#### **kaolin:**

Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
BPL : oui  
Remarques : (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

### Composants:

#### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-6  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### **metsulfuron-méthyl (ISO):**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600  
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

#### **acide éthylènediaminetétracétique:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

#### **kaolin:**

Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

### **Composants:**

#### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas de potentiel génotoxique



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

### **metsulfuron-methyl (ISO):**

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme  
Résultat: positif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris  
Résultat: négatif
- Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

### **acide éthylènediaminetétracétique:**

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris (mâle)  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### **2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:**

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

### kaolin:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

### Composants:

#### carfentrazone-éthyl (ISO):

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

#### metsulfuron-méthyl (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Durée d'exposition : 104 semaines  
NOAEL : 500 ppm  
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle  
Durée d'exposition : 18 mois  
NOAEL : 5.000 ppm  
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

#### acide éthylènediaminetétracétique:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 103 weeks  
Dose : 248, 495 Poids corporel mg / kg  
NOAEL : >= 500 mg/kg p.c./jour  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Souris, mâle et femelle  
Voie d'application : Oral(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Durée d'exposition : 103 weeks  
Dose : 469, 938 Poids corporel mg / kg  
NOAEL : 938 mg/kg p.c./jour  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction  
- Evaluation

#### Composants:

##### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

Toxicité pour la reproduction : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.  
- Evaluation

##### **metsulfuron-méthyl (ISO):**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Ingestion  
Symptômes: Incidences sur la mère.  
Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Ingestion  
Symptômes: Incidences sur la mère.  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction  
- Evaluation

##### **acide éthylènediaminetétracétique:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur plusieurs générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 50, 125, 250 milligramme par kilogramme  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 250 Poids

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: >= 250 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: >= 250 Poids corporel mg / kg  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 967 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 21 jr  
Toxicité maternelle générale: LOAEL: >= 967 Poids corporel mg / kg  
Tératogénicité: NOAEL: >= 967 Poids corporel mg / kg  
Symptômes: Diarrhée  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

### **2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

### **kaolin:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

### Composants:

#### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

#### **2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### **kaolin:**

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Composants:

#### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **metsulfuron-méthyl (ISO):**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **acide éthylènediaminetétracétique:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

#### **kaolin:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Toxicité à dose répétée**

### Composants:

#### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

Espèce : Rat  
NOAEL : 58 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 days

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

---

### **metsulfuron-methyl (ISO):**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEL	: 1000 ppm
Voie d'application	: Oral - nourriture
Durée d'exposition	: 90 days
Symptômes	: Perte de poids corporel

### **acide éthylènediaminetétracétique:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: >= 500 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 weeks
Dose	: 250, 500 mg/kg bw/day
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce	: Souris, mâle et femelle
NOAEL	: >= 500 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 weeks
Dose	: 250, 500 mg/kg bw/day
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEC	: 0,003 mg/l
Voie d'application	: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	: 90d
Dose	: 0.5, 3, 15 mg/m3
Méthode	: OCDE ligne directrice 413
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

### **2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 150 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 30 d
Méthode	: OCDE ligne directrice 408

### **kaolin:**

Remarques	: Donnée non disponible
-----------	-------------------------

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

### Composants:

#### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Effets neurologiques**

#### Composants:

#### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

#### **metsulfuron-méthyl (ISO):**

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

### **Information supplémentaire**

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

terne.  
(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,14 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.  
BPL: oui  
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)  
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Composants:

#### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 1,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 9,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 0,012 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Algues): 0,001 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,0057 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0187 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,22 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Crustacés

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 820 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.  
Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du car-



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

bone.

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 5.620 ppm  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: > 5.620 ppm  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 200 µg/abeille  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles mellifères

DL50: > 200 µg/abeille  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Abeilles mellifères

### **metsulfuron-methyl (ISO):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 113 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): 0,16 µg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 0,1134 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,045 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Myriophyllum spicatum): 0,23 µg/l

CE50r (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,57 µg/l

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1.000

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 68 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1.000

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 6 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 50 µg/abeille  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Espèce: Abeilles mellifères

DL50: > 44,3 µg/abeille  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Espèce: Abeilles mellifères

DL50: > 2.510 mg/kg  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

### acide éthylènediaminetétracétique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 79,4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (boue activée): > 500 mg/l  
Durée d'exposition: 30 min  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 35,1 mg/l  
Durée d'exposition: 35 jr  
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 25 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CE50: 156,46 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 207

### 2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 42 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 91 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 680 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration

### kaolin:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.  
Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

#### Composants:

##### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

##### **metsulfuron-méthyl (ISO):**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.

##### **acide éthylènediaminetétracétique:**

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

##### **2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 5 %  
Durée d'exposition: 28 jr

##### **kaolin:**

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.  
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

#### Composants:

##### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Facteur de bioconcentration (FBC): 176  
Remarques: Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

### **metsulfuron-méthyl (ISO):**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 28 jr  
Facteur de bioconcentration (FBC): < 1  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,7 (25 °C)  
pH: 7

### **acide éthylènediaminetétracétique:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 28 jr  
Facteur de bioconcentration (FBC): 1,8  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,13

### **2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 24  
Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,8 (22 °C)

### **kaolin:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

## 12.4 Mobilité dans le sol

### **Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### **Composants:**

#### **carfentrazone-éthyl (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Mobile dans les sols

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

---

### **metsulfuron-methyl (ISO):**

Répartition entre les compar- : Remarques: Modérément mobile dans le sol  
timents environnementaux : Le risque de lixiviation vers les eaux souterraines est élevé  
pour certains produits de dégradation.

### **kaolin:**

Répartition entre les compar- : Remarques: Faible mobilité dans les sols  
timents environnementaux

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient  
considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique  
(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des  
niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants  
considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du  
système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-  
glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le  
règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de  
0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### **Produit:**

Information écologique sup- : Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spéciale-  
plémentaire : ment.  
Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémen-  
taires  
concernant les mesures de précaution pour l'environnement  
lors de  
l'application.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des  
effets néfastes à long terme.  
Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans  
l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-  
fessionnelle.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).
- Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.  
Eliminer comme produit dangereux.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).  
Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 3077  
ADR : UN 3077  
RID : UN 3077  
IMDG : UN 3077  
IATA : UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Carfentrazone-éthyl, Metsulfuron-méthyle)
- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Carfentrazone-éthyl, Metsulfuron-méthyle)
- RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Carfentrazone-éthyl, Metsulfuron-méthyle)
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Carfentrazone-éthyl, Metsulfuron-méthyle)
- IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(Carfentrazone-éthyl, Metsulfuron-méthyle)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 9	
<b>ADR</b>	: 9	
<b>RID</b>	: 9	
<b>IMDG</b>	: 9	
<b>IATA</b>	: 9	

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)
<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
<b>IATA (Cargo)</b>	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Divers
<b>IATA (Passager)</b>	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Divers



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

#### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 25, 84

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9) : 4510

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008;

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Sens. 1	H317
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

---

le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

### Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR